



Paris, le 29 novembre 2012

**LETTRE OUVERTE A MME MARISOL TOURAINE,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE,
ET AU GOUVERNEMENT FRANCAIS**

Objet : 3^e plan autisme, le gouvernement se déresponsabilise

Madame la Ministre,

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, VAINCRE L'AUTISME n'a eu de cesse d'agir sur tous les fronts et auprès de tous les ministères concernés par l'autisme, notamment par notre implication dans le Comité National Autisme (CNA) en vue de l'élaboration du 3^e plan autisme. Nous avons à plusieurs reprises salué les initiatives et la réactivité du gouvernement à se saisir de la question épineuse de l'autisme en France. Cependant, **au fil des réunions du CNA se dessinent et se confirment des perspectives contraires à l'intérêt de l'autisme et des personnes concernées.**

UN COMITE NATIONAL AUTISME FLOU

La ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, a lancé la concertation pour le 3^e Plan autisme en juillet 2012. Les orientations annoncées ne pouvaient que réjouir toute personne touchée par l'autisme en France (à savoir la recherche, le diagnostic et l'accompagnement, la formation et l'information). Elles n'ont pourtant servi qu'à noyer une politique floue, reposant sur la mise en place de « groupes de travail » et de « comité adhoc ».

Dès le début du processus, les familles et associations, victimes du Comité autisme fantôme et inexistant du plan autisme 2008-2010, ont alerté sur la nécessité de ne pas reproduire les dysfonctionnements du passé. Car c'est parce que le Comité autisme était flou que le plan autisme 2008-2010 n'a été implémenté qu'à 50% et que le 3^e plan autisme interviendra avec 2 années de retard. En vue d'éviter ces mêmes écueils, VAINCRE L'AUTISME a demandé à ce que le CNA réunisse des personnes actives et impliquées, nommées par décret, et travaillant suivant une méthodologie de travail performante. Cependant, inexorablement émerge un CNA au fonctionnement flou et aux missions mal définies, sans objectifs d'évaluation et de suivi.

VAINCRE L'AUTISME demande à ce que le CNA intègre des missions et objectifs précis, et soit réglementé dans sa méthodologie, son fonctionnement, ses perspectives, son suivi et ses évaluations. Le CNA doit devenir une véritable autorité de suivi, avec une déclinaison dans les régions.

VAINCRE L'AUTISME

51 rue Léon Frot 75011 Paris - Tel : 01.47.00.47.83 - Fax : 01.43.73.64.49

www.vaincrelautisme.org – info@vaincrelautisme.org

En vertu de l'article « Nos responsabilités juridiques et morales » de la Charte d'éthique de VAINCRE L'AUTISME, nous attendons une réponse précise du gouvernement sur la réglementation du CNA pour poursuivre notre implication dans ce travail et jouer pleinement notre rôle de Représentants des usagers et de défenseur des droits fondamentaux de la personne autiste et de sa famille:

« Conformément aux lois, la fidélité dans nos engagements et transparence ... Nous nous engageons à ne pas établir d'accords, de consensus ou compromis, à ne pas faire partie de commissions, comités ou groupes d'appui qui pourraient mettre en cause l'intérêt des enfants, l'intérêt général de l'autisme et des TSA, notre objet statutaire ou notre éthique. Nous n'adhérons à aucune ambiguïté sur l'autisme et les TSA et ne cautionnons que les connaissances, traitements et études validées scientifiquement. Nous nous engageons à être objectifs dans nos actions et collaborations avec toutes les instances avec lesquelles nous sommes amenés à travailler, en toute transparence et avec l'engagement de diffuser la bonne information sur l'autisme et les TSA ... agissant dans l'intérêt des enfants. »

LA NEGATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Dans tout domaine touchant à la santé publique, les Représentants des usagers (agrés par le Ministère de la Santé) ont leur place en tant qu'experts et interviennent comme tels pour toute décision politique concernant les usagers qu'ils représentent. Ainsi, l'écoute des Représentants des usagers est reconnue comme fondamentale. L'expertise des usagers - malades et l'utilité de leurs compétences pour la médecine ne sont plus à prouver. Malheureusement, le domaine de l'autisme semble faire exception.

Seulement 2 associations nationales, parmi lesquelles VAINCRE L'AUTISME, sont agréées pour l'autisme. Dans le cadre du travail du CNA, les demandes et revendications des Représentants des usagers ne sont pas entendues par les services du Ministère de la Santé. Par exemple, il n'a pas semblé nécessaire au gouvernement de les intégrer, malgré leurs demandes explicites, dans les groupes de travail du CNA. Aucune association ne participe donc aux travaux des groupes de travail du CNA, leurs représentants n'étant pas considérés comme « experts » ... Au sein même du comité ad hoc du CNA, leurs revendications et propositions ne sont pas prises en compte. **VAINCRE L'AUTISME revendique que les Représentants des usagers soient pris en compte au sein du Comité national autisme et qu'ils soient reconnus à la valeur qu'ils méritent en tant qu'experts et premiers concernés par la cause qu'ils défendent, dans le cadre de la future législation pour la santé publique.** Aucune politique de santé publique ne doit être mise en application sans la contribution et validation des Représentants des usagers de la santé publique, y compris en matière d'autisme.

D'une manière générale, les associations de parents et celles qui représentent les usagers ont démontré leurs compétences par la mise en place de projets de prise en charge adaptée, et ce depuis plusieurs années. **Nous constatons aujourd'hui que le gouvernement, les administrations et les fonctionnaires de l'Etat ne prennent pas en compte la richesse de ces expériences, s'acharnant à bloquer leur évolution, voire anéantir leur existence. Les personnes les plus concernées sont laissées de côté, pour s'en remettre aux mains des détenteurs du pouvoir établi qui continuent de décider du sort des usagers, mais agissant pour leurs propres intérêts.** Ce faisant, le gouvernement s'isole et s'éloigne des Représentants des usagers, voire travaille contre leurs intérêts.

LE GOUVERNEMENT A LE DEVOIR DE SE RESPONSABILISER DE LA QUESTION DE L'AUTISME

Mme CARLOTTI use du prétexte de concertation du Comité National Autisme pour déguiser une politique « à l'ancienne », en train de se remettre en place avec les pouvoirs établis, allant à l'encontre des évolutions significatives menées par le gouvernement précédent (structures innovantes, documents de recommandations, label Grande Cause nationale, etc.).

Dans la prise en main de cette situation dramatique de l'autisme en France, VAINCRE L'AUTISME note une tendance à se désresponsabiliser. Interpellé à différentes reprises par l'association sur des sujets nécessitant un positionnement clair du gouvernement, la réponse ministérielle ne s'est pas faite attendre : « C'était l'autre gouvernement », sans proposer ni même envisager de solution commune !

Le gouvernement détient pourtant aujourd'hui toutes les informations en sa possession pour faire avancer la situation des 650 000 personnes autistes en France, sans avoir à réaliser un énième état des lieux. Dans ce manque d'orientation et de véritable direction du CNA, le travail effectué ne se réfère pas aux connaissances avérées en matière d'autisme. Les membres continuent de se poser la question sur ce qu'il faut faire et comment, alors que ces connaissances et données sont connues et reconnues. Nombre de rapport et de documents de référence ont clairement établi la problématique de l'autisme en France et les solutions à mettre en place :

- *Rapport « La situation des personnes autistes en France : besoins et perspectives »* (Député Jean-François CHOSSY, octobre 2003)
- *Recommandations pour la pratique professionnelle du diagnostic de l'autisme* (Fédération française de psychiatrie – HAS, juin 2005)
- *Avis n°102 : sur la situation en France des personnes, enfants et adultes, atteintes d'autisme* (CCNE, décembre 2007)
- *Rapport sur la situation des enfants autistes en France* (VAINCRE L'AUTISME, novembre 2009)
- *Corpus de connaissances « Autisme et autres troubles envahissants du développement »* (HAS, janvier 2010)
- *Recommandation « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement »* (ANESM, janvier 2010)
- *Rapport « La scolarisation des enfants handicapés »* (Sénateur Paul BLANC, mai 2011)
- *Axes de développement pour le 3^e plan autisme* (VAINCRE L'AUTISME, juin 2011)
- *Recommandation de bonnes pratiques « Autisme et autres troubles envahissants du développement : diagnostic et évaluation chez l'adulte »* (HAS, juillet 2011)
- *Evaluation de l'impact du plan autisme 2008-2010* (Sénatrice Valérie LETARD, janvier 2012)
- *Recommandations de bonnes pratiques / Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent* (HAS – ANESM, mars 2012)
- *Rapport « Le coût économique et social de l'autisme »* (CESE, octobre 2012)

Aussi, au lieu de se référer aux connaissances existantes, le gouvernement délègue ce problème grave de santé publique qu'est l'autisme à des personnes novices en la matière, qui ne connaissent pas le sujet et cherchent à ménager les « spécialistes » de la psychiatrie psychanalytique, du sanitaire et du médico-social, ceux-là même pour lesquels la France est pointée du doigt dans le monde entier. **C'est ainsi que se profile déjà un retour en arrière, à travers le renforcement du cloisonnement institutionnel de l'autisme : retour des forces du fonctionariat, maintien du système défaillant à travers les CAMSP, les hôpitaux de jour, les CRA, etc.** Le gouvernement actuel ne tient aucunement compte des capacités des associations de familles pour répondre aux besoins : aucun projet, ni financement ou délégation aux associations de familles compétentes (en termes de formation, conseil, prise en charge, accompagnement et développement) n'est envisagé.

L'autisme a besoin d'innovation, de structures innovantes, de l'accompagnement et du soutien des parents. Il faut étudier et apprendre de ce qui est mené dans les pays nord européens, là où se font les plus grandes avancées sociales.

Comme VAINCRE L'AUTISME le revendique depuis plusieurs années, le gouvernement doit demander la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour constater le dysfonctionnement du système et les problématiques liées aux facteurs de blocage institutionnels

et de cloisonnement. Cette commission entendra les usagers de la santé publique touchés par l'autisme et leurs familles afin d'établir un constat par les élus des citoyens français.

Pour en revenir au système établi, il produit des conséquences graves : déscolarisation, mise en hôpital psychiatrique, décès, etc. En 2012, le gouvernement français a le devoir de mettre en place des mesures coercitives et de cesser de financer les structures inadaptées, sous peine de se rendre complice de détruire des familles entières. Il faut évaluer les compétences réelles des professionnels de la santé publique en matière d'autisme et mesurer leur niveau de connaissances sur les données actuelles de la science et de la médecine. **Cette situation exige une législation dédiée à l'autisme tenant compte de ses besoins spécifiques. L'autisme appelle à des mesures fermes de la part du gouvernement français afin que cessent les mauvais et faux diagnostics, les traitements inadaptés, les discriminations, les délaissements, la dégradation de l'état de santé.** Sans réactivité et prise en compte sérieuse de cette problématique, le gouvernement se retrouvera très vite confronté à la colère grandissante des parents, dont la patience a atteint ses limites. Pendant la campagne présidentielle, M. HOLLANDE s'était très clairement prononcé sur son site en faveur des *Recommandations de bonnes pratiques sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent avec autisme ou autre trouble envahissant du développement* de la Haute Autorité de Santé et de l'ANESM (mars 2012). Nous attendons la réalisation de ces promesses.

L'URGENCE, SORTIR L'AUTISME DE LA PSYCHIATRIE

S'agissant d'autisme, les questions de terminologie ne sont pas innocentes et contribuent à maintenir un système défaillant. Lorsqu'on parle d'un « médecin », ce terme se réfère uniquement à un « psychiatre ». Le terme « hospitalisation » réfère à la « psychiatisation » (ou mise en hôpital psychiatrique). Le « secteur sanitaire » se réfère en fait à un « secteur psychiatrique », tout comme les « soins » ne désignent jamais que des « soins psychiatriques ».

A noter que cette terminologie ne renvoie jamais à l'Evidence-Based Medicine (médecine basée sur la preuve), à la pédiatrie, la neurologie, la médecine générale, les soins somatiques, etc. Pourtant, l'autisme est reconnu au niveau international comme un trouble, neurodéveloppemental, de la communication, et non un trouble psychiatrique. En France, l'autisme a une histoire noire, polémique, qui bloque encore toute évolution. Considéré depuis longtemps comme un trouble psychiatrique et psychique, l'autisme est traité par la psychiatrie, très majoritairement d'obédience psychanalytique. Les associations de patients et de familles militent depuis plusieurs décennies pour sortir de cette psychiatisation. L'urgence aujourd'hui est de sortir l'autisme de cette référence absolue à la psychiatrie.

Le 3^e Plan autisme doit préciser l'autisme et ses besoins spécifiques, les sortir du champ psychiatrique, reconnaître toutes les disciplines médicales intervenantes selon la multifactorialité de l'autisme et limiter l'intervention de chaque discipline à sa juste mesure, selon les besoins définis, au cas par cas. Dans certains cas, des troubles psychiatriques peuvent être associés à l'autisme et doivent être détectés et traités comme tels (ce qui n'a pas encore intégré les pratiques actuelles). La psychiatrie moderne, qui axe ses travaux sur la médecine basée sur la preuve, a effectivement un rôle à jouer en matière d'autisme. Pour une politique de santé publique efficace pour l'autisme, il est essentiel de faire évoluer les mentalités de la médecine, de la science et de la pédagogie.

Face à cette situation globale et disposant des connaissances actuelles, le gouvernement doit mettre en place 2 stratégies :

- 1) Pour le futur : les enfants qui ont actuellement moins de 3 ans et ceux qui naîtront demain ne doivent pas recevoir de mauvais traitements. Un diagnostic précoce permettra de donner l'information et la formation nécessaires à l'environnement professionnel et familial. Une véritable politique de santé publique de lutte contre l'autisme doit être mise en place, avec l'application des outils de dépistage et de diagnostic précoce et l'intervention précoce. Le secteur public ne répond pas aux besoins en diagnostic précoce, ce qui constitue une perte de chance pour les enfants. Il faut permettre aujourd'hui des financements du secteur privé pour mettre en place des unités privées efficaces et souples.
- 2) Au vu du retard de la France dans la prise en charge de l'autisme et des situations actuelles vécues par les personnes autistes, il reste un grand chantier social à effectuer : traitement, prise en charge, accompagnement, résolution de cas complexes ...

En tout état de cause, la politique à venir doit être innovante et ne pas se baser sur le retard actuel et le passé de la France.

L'AUTISME, MALADIE OU HANDICAP ?

Pour en revenir aux questions de terminologie, il est important de sortir de la confusion entre « handicap » et « maladie » concernant l'autisme.

Le terme « handicap » désigne une limitation sociale, et non médicale. Pour tout handicap, on envisage un accompagnement social. Le terme « maladie », quant à lui, implique la recherche de traitements en vue de réduire les symptômes. Toute maladie est susceptible d'entraîner un handicap de par les difficultés qu'elle engendre. De même, tout handicap peut avoir une maladie sous-jacente. Dans le champ de l'autisme, les notions de « maladie » et « handicap » sont intrinsèquement liées.

Au niveau international, l'autisme est reconnu comme un syndrome multifactoriel, dont toutes les causes n'ont pas encore été découvertes. Envisager l'autisme comme une maladie poussera à développer la recherche, particulièrement concernant les aspects physiologiques et organiques (absents aujourd'hui de la recherche pour l'autisme) et trouver les traitements nécessaires sur le plan pharmacologique afin de traiter certains symptômes. Cela permettra d'envisager et de prévoir le traitement, et pas seulement l'accompagnement (comme cela est le cas du « handicap »). L'autisme doit donc être approché comme une maladie constituant un handicap cognitif.

En autisme, les prises en charge permettant actuellement de réduire la maladie et ses symptômes sur la personne sont des prises en charge éducatives, qui sont un réel traitement face à la maladie. **Tout ce qui améliore l'état de santé et empêche la régression, mais aussi la stagnation, de la personne autiste doit être considéré comme un traitement et financé comme tel.**

POUR DES PRISES EN CHARGE ADAPTEES : LES INTERVENTIONS ET STRUCTURES INNOVANTES

Ce système global défaillant financé par la Sécurité Sociale attribue tous les budgets aux domaines sanitaire et médico-social. Les budgets sont enfermés dans le sanitaire et le médicalisé qui, pour rappel d'ordre terminologique, renvoient à la psychiatrie (hôpitaux de jour, IME, etc.), comprenant les traitements inadaptés (tels le packing et la pataugeoire dont il est urgent de cesser le financement). Les structures innovantes souples se retrouvent cloisonnées dans le système médico-social, lui-même dans l'impasse. De fait, l'Etat français n'attribue aucun budget à l'éducation ni aux prises en charge éducatives. On barricade toute possibilité d'innovation, alors que de nouvelles règles sont à mettre en place, pour de nouvelles prises en charge.

Dans ce contexte, il est impératif de réorganiser le financement, le fonctionnement et la mise en place de ces interventions de façon innovante. Deux stratégies politiques s'imposent :

- 1) Dans le 3^e plan autisme, les financements attribués pour la prise en charge des personnes autistes (enfants, adolescents ou adultes) doivent être dirigés vers des prises en charge adaptées, à travers les structures innovantes. Il s'agit également de donner aux parents autonomes qui le souhaitent la possibilité de gérer et encadrer la prise en charge de leur enfant, à travers les interventions à domicile. En revanche, il n'est plus acceptable, comme cela a été fait dans les plans précédents, et comme vous vous apprêtez à le faire, de financer de nouvelles places dans un système inadapté !
- 2) Concernant les structures existantes, financées et disposant déjà d'une enveloppe budgétaire (SESSAD, IME, MAS, CAMSP, hôpital de jour,...), il s'agit de modifier la stratégie d'intervention, en formant les professionnels et évaluant leurs compétences. Cependant, on ne peut pas bloquer l'évolution en attendant l'évolution de ces professionnels. Rappelons par ailleurs que ces structures existantes ne prennent actuellement en charge qu'une minorité des personnes autistes.

Les personnes concernées et leurs proches exigent cette évolution immédiate. Les familles, dont les enfants sont délaissés, sont fermes : ils ne veulent pas des prises en charge institutionnelles classiques.

Le gouvernement actuel a la responsabilité de poursuivre les avancées entamées par les gouvernements précédents qui ont accédé à une maîtrise de la problématique de l'autisme en France, et ce sans céder aux pressions exercées par certains lobbys qui viennent menacer les possibilités d'évolution. Nous en voulons pour preuve la suppression de deux articles (l'un portant sur FuturoSchool, structure éducative innovante de VAINCRE L'AUTISME, l'autre portant sur l'A.BA. – approche recommandée par la HAS en mars 2012), suite à votre demande, du Portail du gouvernement (site).

Comme l'histoire le rappelle, VAINCRE L'AUTISME a mené un long combat pour que l'approche A.B.A soit reconnue en France et prise en compte par les pouvoirs publics, notamment avec la mise en place des structures FuturoSchool visant à démontrer l'efficacité de cette prise en charge et ses perspectives d'évolution. **Il n'est pas possible de permettre un retour en arrière sous prétexte que ces approches ne sont pas évaluées. Nos structures vont l'être dans le respect de la réglementation du code de l'action sociale. Cette même réglementation qui permet la maltraitance dans les structures médico-sociales et hospitalières publiques. Il s'agit de nos enfants, que nous prenons en charge. Nous luttons contre vents et marées pour maintenir une qualité de prise en charge adaptée, alors que le gouvernement et ses responsables sanitaires n'ont jamais jugé utile d'évaluer les traitements pratiqués dans les structures institutionnelles, lourdement financées par le contribuable, qui n'ont apporté aucune preuve ni résultat, et qu'ils continuent d'imposer aux familles et à leurs enfants (avec toutes les conséquences que ces derniers subissent). L'évolution doit continuer, sous peine d'un soulèvement.**

Les pouvoirs publics doivent se réveiller et avoir honte de ce que vivent les personnes autistes en France. 80% des enfants sont rejetés de l'école. Les diagnostics sont tardifs et les personnes sont automatiquement orientées vers le milieu psychiatrique. Des enfants, adolescents et adultes sont envoyés en Belgique, ou encore internés dans des chambres d'isolement. 80% des couples se désintègrent et finissent par divorcer, faute d'accès à l'information, au diagnostic et aux traitements. Les mères n'ont souvent pas d'autre choix que de quitter leur emploi et se retrouvent sans aucun soutien extérieur, avec leur enfant à domicile (qui devient adulte, dans un état de dégradation dramatique). Les parents sont épuisés par les blocages administratifs discriminatoires.

Ils passent la majorité de leur temps à lutter pour protéger leur enfant contre ce que le système leur fait subir, et non à concentrer leur énergie pour lui venir en aide.

Continuer à cacher cette réalité scandaleuse et pratiquer la politique de l'autruche est un crime. Le gouvernement, ses départements et ses fonctionnaires se préoccupent de ne pas bousculer les pouvoirs établis au détriment de la santé des personnes autistes. A présent, sa préoccupation première doit se tourner vers les plus vulnérables.

VAINCRE L'AUTISME se mobilisera en tant qu'association avant-gardiste et proactive pour l'innovation en matière d'autisme.

VAINCRE L'AUTISME agira pour mener toutes les actions nécessaires au développement des prises en charge adaptées innovantes et mettre en place des stratégies d'action, de défense et de mobilisation, pour qu'enfin les personnes autistes accèdent à leurs droits fondamentaux.

VAINCRE L'AUTISME et les familles qu'elle représente attendent une réponse urgente sur l'ensemble des points soulevés dans cette lettre ouverte, dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



M'Hammed SAJIDI
Président

COPIES :

- M. François HOLLANDE - Président de la République

- M. Jean-Marc AYRAULT - Premier Ministre
- M. Vincent PEILLON - Ministre de l'Education Nationale
- Mme Geneviève FIORASO - Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Mme Marie-Arlette CARLOTTI - Ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion
- Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE - Secrétaire Générale du Comité Interministeriel Handicap
- Mme Dominique BERTINOTTI - Ministre déléguée à la Famille
- Mme Michèle DELAUNAY - Ministre déléguée des personnes âgées et de la dépendance
- Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des sceaux, Ministre de la justice
- M. Manuel VALLS, Ministre de l'intérieur
- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement

- M. Jean Louis DEBRE - Président du Conseil constitutionnel
- M. Jean Marc SAUVE- Président du Conseil d'Etat
- M. Claude BARTOLONE – Président de l'Assemblée Nationale
- M. Jean-Pierre BEL – Président du Sénat
- M. Didier MIGAUD - Premier Président de la Cour des Comptes
- M. Jean-Paul DELEVOYE – Président du Conseil Economique, Social et Environnemental
- M. Pierre BOISSIER – Chef de l'IGAS

VAINCRE L'AUTISME

51 rue Léon Frot 75011 Paris - Tel : 01.47.00.47.83 - Fax : 01.43.73.64.49

www.vaincrelautisme.org – info@vaincrelautisme.org

- M. Jean-Claude AMEISEN – Président du Comité Consultatif National d’Ethique
- Mme Bernadette DEVICTOR – Présidente de la Conférence Nationale de la Santé

- M. Jean-Paul HUCHON – Président du Conseil Régional Ile de France
- M. Bertrand DELANOE – Maire de Paris

- Députés et Sénateurs

- M. Dominique BAUDIS - Défenseur des droits
- Mme Marie DERAÏN – Défenseuse des enfants
- Mme Maryvonne LYAZID - Adjointe du Défenseur des droits, Vice-présidente du collège chargé, auprès de lui, de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l’égalité

- M. Dominique MAIGNE - Directeur de la HAS
- M. Luc ALLAIRE - Directeur de la CNSA
- M. Didier CHARLANNE – Directeur de l’ANESM
- Mme Sabine FOURCADE – Directrice de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- M. Jean-Yves GRALL – Directeur de la Direction Générale de la Santé (DGS)
- M. Jean-Paul DELAHAYE – Directeur de la Direction Générale de l’Enseignement Scolaire (DGESCO)
- M. Jean DEBEAUPUIS - Directeur de l’Hospitalisation et de l’Organisation des Soins

- Directeurs des Académies
- Directeurs des Agences Régionales de Santé
- Directeurs des Maisons Départementales des Personnes Handicapées
- Directeurs des Centres de Ressources Autisme
- Préfets de région

- L’ensemble du personnel de VAINCRE L’AUTISME
- Membres du Conseil d’Administration de VAINCRE L’AUTISME
- Comités scientifique et juridique de VAINCRE L’AUTISME